



puis je demander un dédommagement pour un appareil livré deux moi

Par **bordette**, le 10/11/2008 à 11:06

IE 8 septembre 2008,j'ai commandé un robot ménager avec blender qui devait etre livré sous un délai maximum de 25 jours.Je reçoit le robot dans le delai annoncé par contre il manque dans un premier temps le blender.

Je fais une réclamation auprès du site leur expliquant que le robot n'était pas complet et 10 jours après je reçois le blender.Une fois le robot "complet",je décide de m'en servir et là encore mauvaise surprise il manque une pièce qui est primordiale au fonctionnement du robot.Je m'adresse à nouveau au service réclamation qui me dit de renvoyer le robot aux frais de la société pour échange,ce que je fais et là plus de nouvelles meme en envoyant des mails à profusion.

J'ai reçu entre temps un autre blender ont je n'ai pas l'utilité,donec il a encore fallut que j'envois des mails et la semaine dernière le 3novembre j'ai reçu mon robot après deux mois d'attente.Pensez vous que je puisse demander un dédommagement à cette société pour la perte de temps et le préjudice que j'ai subit?

Merci de m'aider dans ma démarche.

Salutations